



Les Halles

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 069-216900985-20241218-D2024_48-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal 12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 8

Présidente : GOUBIER Isabelle, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs GOUBIER Isabelle, CHEVALIER Maud, BRUNO Carine, SIMON Loïc, VINCENT Jean, LHOIS Bertrand,

Membre absent ayant donné procuration : CHAPUIS-GRATECAP Claudine, procuration à VINCENT Jean

Membre absent excusé : BRUNO Sylvain

Secrétaire de séance : CHEVALIER Maud

N° 48 AVIS SUR PROJET MOBILITÉ DU TERRITOIRE LYONNAIS - SYTRAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le projet de mobilité du territoire par le SYTRAL qui souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Elle présente le dossier soumis au conseil d'administration de SYTRAL mobilités le 21 novembre 2024. Le plan de mobilité est un document de planification et de programmation en matière de mobilité. Il a une vocation prospective et détermine les orientations en matière de mobilité au sein du ressort territorial de SYTRAL Mobilités aux horizons 2030 et 2040.

Principes régissant :

- ▶ L'organisation de la mobilité des personnes ;
- ▶ L'organisation du transport des marchandises ;
- ▶ La circulation ;
- ▶ Le stationnement

Le Plan de Mobilité doit tenir compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien également avec les territoires voisins.

Le Plan de Mobilité comporte également un volet environnemental. Il doit répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique ;
- ▶ Participer à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ;
- ▶ Contribuer à la préservation de la biodiversité.

Le Plan de Mobilité des territoires lyonnais doit permettre

de développer une approche globale, cohérente et favoriser la planification des services de mobilité à l'échelle des 262 communes concernées par ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

EMET UN AVIS favorable sur le plan de mobilité des territoires Lyonnais.

Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

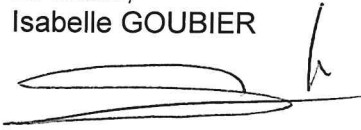
ID : 069-216900985-20241218-D2024_48-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

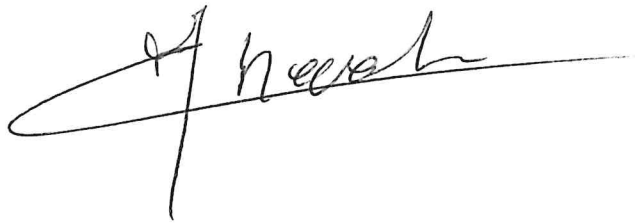
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Isabelle GOUBIER

Handwritten signature of Isabelle Goubier, the Mayor, consisting of a stylized cursive script.

Le secrétaire de séance,

Handwritten signature of the secretary of the meeting, featuring a large, sweeping cursive flourish.

Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le